PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE
Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL

DES

ACTES ADMINISTRATIFS

PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE

N° Spécial **27 Décembre 2021**

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° Spécial PRIF du 27 Décembre 2021

SOMMAIRE

Arrêté	Date	PREFECTURE DE LA REGION D'ÎLE-DE-FRANCE	Page
	20.12.2021	Arrêté approuvant le plan de gestiondes poisons migrateurs du bassin Seine-Normandie pour la période 2022-2027.	3

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France

ARRÊTÉ N°
approuvant le plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie pour la période 2022-2027

LE PRÉFET DE LA RÉGION D'ÎLE-DE-FRANCE
PRÉFET DE PARIS
PRÉFET COORDONNATEUR DU BASSIN SEINE-NORMANDIE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le code de l'environnement, livre IV, titre III, notamment les articles R. 436-44 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-06-21-001 du 21 juin 2016 approuvant le plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie pour la période 2016-2021 ;

VU la synthèse des observations formulées dans le cadre de la consultation du public qui s'est tenue du 18 octobre 2021 au 07 novembre 2021 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie en date du 07 décembre 2021 ;

SUR proposition de la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, déléguée de bassin Seine Normandie :

ARRÊTE

Article 1 :
Le plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie pour la période 2022-2027, annexé au présent arrêté, est approuvé.

Article 2 :
L'arrêté n° 2016-06-21-001 du 21 juin 2016, approuvant le plan de gestion des poissons migrateurs du bassin Seine-Normandie pour la période 2016-2021 est abrogé.

Article 3 :
Les préfets des départements du bassin Seine-Normandie, le préfet, secrétaire général aux politiques publiques de la préfecture de la région d'Île-de-France et la directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France, déléguée de bassin Seine-Normandie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié

Préfecture de la région d'Île-de-France - préfecture de Paris
5, rue Leblanc, 75911 Paris Cedex 15 - Standard : 01 82 52 40 00
Site internet : https://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france

3

au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France et de ceux des préfectures de département du bassin.

Article 4 :
Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de son auteur, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Paris. Le silence gardé par l'administration pendant plus de deux mois sur la demande de recours gracieux emporte décision implicite de rejet de cette demande. Cette décision de rejet peut à son tour faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de 2 mois.

Fait à Paris, le 20 décembre 2021

Le Préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris,
Préfet coordonnateur du bassin Seine-Normandie

Signé

Marc GUILLAUME

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :
http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex
Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr
Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21
Adresse Internet : http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/